

## Déclaration

**Pour la satisfaction des revendications : après le succès de la grève du 26 janvier, rassembler les personnels et amplifier le combat contre la politique du gouvernement.**

### **PLANS DE LICENCIEMENTS, POURSUITE DES CONTRE-RÉFORMES, LE GOUVERNEMENT TOURNE LE DOS AUX REVENDICATIONS DES SALARIÉS DU PUBLIC ET DU PRIVÉ**

La CEN inscrit ses mandats dans l'appel de la Commission Exécutive Fédérale du 25 janvier 2021 et constate que le gouvernement octroie 600 milliards au titre de son « plan de relance » aux entreprises dont beaucoup licencient : Airbus, Auchan, Bridgestone, Renault, Air France, Nokia, Sanofi, André, Camaieu, Zara, Microsoft, etc... Les salariés ont raison de combattre les plans de licenciements comme à la raffinerie de Grandpuits, contre le plan de la direction de Total. Dans la fonction publique, le gouvernement poursuit son objectif d'aboutir à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Le gouvernement voudrait achever ses contre-réformes, et notamment celle des retraites et supprimer le Code des pensions civiles et militaires. La CEN se félicite de la résolution de la Commission Exécutive de la Confédération FO du 17 décembre qui « réaffirme l'opposition résolue de la confédération au projet de réforme des retraites, à tout recul des droits en la matière, comme elle réaffirme la revendication de l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et des réformes mettant en péril le service public. »

### **FONCTION PUBLIQUE : AGGRAVATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES, DÉRÈGLEMENTATION GÉNÉRALISÉE ET POURSUITE DU GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE**

Le gouvernement continue à supprimer les lits dans l'hôpital public, et des moyens dans la culture, dans les finances publiques ainsi que dans l'Education nationale où il a supprimé à la rentrée 2020, 440 postes dans les lycées et collèges malgré l'arrivée de plus de 20 000 élèves supplémentaires et qu'il prévoit d'en supprimer encore presque 4 fois plus à la rentrée 2021, malgré 43 000 élèves supplémentaires. La CEN comme la CEF « revendique l'arrêt de ces suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement immédiat de personnels pour faire face à la situation, notamment en titularisant les contractuels et en ayant recours aux listes complémen-

taires ». La CEN alerte : la baisse massive des heures-poste, leur transformation systématique en HSA, risque d'entraîner un véritable plan social de licenciement des contractuels, la multiplication des postes à complément de service... Les prétendues « revalorisations » issues du Grenelle ne constituent pas des augmentations de salaire et relèvent d'une véritable provocation. La CEN réaffirme la revendication du CSN des 25 et 26 novembre 2020 : « augmentation générale des salaires : ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice et intégrer tout de suite 49 points d'indice (+ 183 € nets par mois comme les personnels hospitaliers) dans la grille de tous les personnels, sans contrepartie ».

La CEN revendique l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 qui porte atteinte au Statut du fonctionnaire, à ses droits et notamment à sa carrière et à sa mutation.

### **APRÈS LE SUCCÈS DE LA GRÈVE DU 26 JANVIER, POURSUIVRE LA MOBILISATION ET AUGMENTER LE RAPPORT DE FORCE ; L'URGENCE EST À LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS**

La CEN se félicite de la campagne de réunions de personnels, des heures d'information syndicale et des assemblées générales, menée par les syndicats pour préparer la grève du 26 janvier et ses suites comme elle se félicite des nombreux appels inter-syndicaux et délégations unitaires reçues par les DASEN, recteurs et au ministère pour exprimer les revendications des personnels.

Tournant le dos aux revendications exprimées lors de la grève et dans les manifestations le 26 janvier, le ministre publie le même jour les conclusions de son Grenelle (auquel la FNEC FP-FO a refusé de participer) qui reprend l'intégralité de ses projets destructeurs : généralisation de fonctions mixtes y compris dans le premier degré, IMP pour mission de hiérarchie intermédiaire, professeurs principaux pouvant être adjoints de collège, concertation pédagogique obligatoire en plus du temps d'enseignement, formations y compris hors temps habituel de travail et élargies à l'inter-degré et aux territoriaux, recrutement local à hauteur de 25 % hors mouvement, collectifs pédagogiques mêlant parents, élèves, collectivités, associations, recours à l'hybridation, accompagnement PPCR accentué et permanent, salaire au mérite, pilotage par l'autoévaluation

tion et l'évaluation des établissements etc... Sous prétexte d'assouplir le fonctionnement de l'École et de répondre à la crise sanitaire, le ministre projette de disloquer l'École de la République et de pulvériser les garanties statutaires des personnels. Après le coup de force de 2020 réduisant le bac au contrôle continu, le ministre voudrait porter un coup fatal au bac. Sous couvert de l'état d'urgence, le ministre, par l'ordonnance du 24 décembre 2020, permettant d'adapter les épreuves établissement par établissement et avec les décrets du 7 janvier 2021, a imposé le baccalauréat sous contrôle continu. Comme la CEF, la CEN « réaffirme son attachement à l'ensemble des diplômés et se félicite du communiqué commun des organisations syndicales SNFOLC, SNES-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC et SNCL-FAEN demandant le rétablissement dès cette année des épreuves terminales et nationales du baccalauréat et l'abandon du contrôle continu. » et demande le retrait des projets de décrets sur le contrôle continu pour le baccalauréat, soumis au prochain CSE.

La CEN comme la CEF considère que « la généralisation des cours en distanciel ou hybrides et les menaces d'une remise en cause du calendrier scolaire (rallongement des vacances d'hiver et réduction des vacances d'été) sont inacceptables. »

La CEN considère que la décision des recteurs, sous directive ministérielle, de mettre des « 0 » aux élèves ayant refusé de passer les E3C1 l'an dernier ou en les forçant à repasser cette année ces épreuves, relève de la répression contre les élèves et les enseignants qui se sont mobilisés l'an dernier pour la défense du bac national.

La CEN soutient totalement les personnels et les élèves engagés dans la bataille pour la levée de ces mesures. Elle invite les instances à prendre position et à les multiplier dans les établissements.

Contre la logique de destruction du baccalauréat, la CEN revendique l'abrogation de la loi ORE instaurant la sélection à l'entrée de l'université, l'abrogation de Parcoursup, le rétablissement du bac comme 1<sup>er</sup> garde universitaire. La CEN exige le retour à un examen national fondé sur des épreuves disciplinaires, ponctuelles, nationales, anonymes et terminales, et donc le retrait des réformes du lycée et du bac.

La CEN décide de lancer une campagne de mobilisation, par la tenue de réunions, d'AG dans tous les établissements, pour proposer des prises de position regroupant largement les personnels et aider à imposer le retour aux épreuves terminales et nationales du bac, dès cette année. Pour la CEN, il est de la responsabilité du SNFOLC d'organiser la bataille pour que l'épisode de la session 2020 ne se reproduise pas.

La CEN souligne l'engagement notamment des AESH et des AED (de nombreuses vies scolaires étaient grévistes à 100%) dans la grève : ils expriment ainsi leur ras-le-bol du « grand débrouillez-vous » sans moyen supplémentaire, ainsi que des PIAL qui territorialisent les droits des AESH, organisent leur redéploiement à moyens constants. La CEN comme la CEF « soutient les mobilisations des AED et des AESH », « se félicite du succès des réunions

AESH qui se tiennent dans les départements qui mettent à l'ordre du jour la mobilisation pour obtenir un vrai statut, un vrai salaire, et soutient l'appel des 100 AESH de Seine St Denis à la grève le 9 février. Elle appelle à poursuivre le regroupement de ces personnels AED et AESH sur leurs revendications et les AG pour décider ». Dans le même temps le ministre multiplie les provocations : 212 millions d'euros économisés sur le budget de l'Education nationale ; alors que les personnels exigeaient la prise en charge intégrale des frais liés au travail à distance imposé durant la période de confinement, il met en place la prime informatique de 150 € pour solde de tout compte. Il ouvre ainsi la voie à une généralisation du télé-enseignement, dont les personnels ne veulent pas. La CEN réaffirme que le télé-enseignement n'est pas de l'enseignement. De plus, les professeurs documentalistes, les CPE sont toujours exclus de la prime d'équipement informatique de 150 € (176 € bruts). La CEN invite les instances à s'adresser aux professeurs documentalistes et aux CPE pour les aider à s'organiser et à faire valoir leurs revendications.

La CEN comme la CEF « [...] avec sa confédération, réaffirme sa détermination « à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure. »

### **AUCUN CONFINEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES INITIATIVES DU SYNDICAT !**

La CEN comme le CSN du SNFOLC des 25 et 26 novembre 2020, « appelle à poursuivre la tenue des assemblées générales dans le cadre des plans déterminés par les instances du syndicat et à prendre toutes les initiatives en direction des DSDEN et des rectorats, y compris par la grève. »

Pour la CEN, l'action revendicative syndicale ne saurait être éteinte par l'état d'urgence « sanitaire ».

Comme le CSN du SNFOLC, la CEN « appelle à renforcer les adhésions et à dépasser partout la syndicalisation [2020] en s'appuyant sur les réunions de personnels, les initiatives décidées par les instances, les tournées d'établissements, les entretiens de conseil pour les mutations, la carrière, etc. ce qui constituera un point d'appui essentiel pour renforcer un syndicalisme libre et indépendant - qui ne transige pas avec le gouvernement - conformément à la charte d'Amiens. »

Le développement de la syndicalisation est une condition nécessaire pour se donner les moyens de peser dans la situation, pour défendre les intérêts des personnels, faire aboutir leurs revendications et réussir les élections professionnelles 2022.

Adoptée à l'unanimité